

RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **Association LE SALMANAZAR** relatifs à l'exercice du **01/01/2020** au **31/12/2020**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	403 677 euros
Chiffre d'affaires :	56 233 euros
Résultat net comptable :	21 399 euros

Fait à Châlons-en-Champagne,
Le 21/06/2021



Laurette BERTHE
Expert-Comptable

BILAN ACTIF AU 31.12.2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9886	9886		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	309841	204188	105653	105208
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4926		4926	4880
Prêts				
Autres	1475		1475	1150
Total I	326128	214075	112054	111237
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				2032
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	93463		93463	30865
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	179766		179766	142811
Charges constatées d'avance	18394		18394	5939
Total II	Total II		291623	181645
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	617752	214075	403677	292883

BILAN PASSIF AU 31.12.2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		175644
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		175644
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	59433	-38789
Excédent ou déficit de l'exercice	21399	19541
Situation nette (sous total)	80832	156396
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	82133	
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	162965	
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	130358	
Total II	130358	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	36800	
Provisions pour charges		
Total III	36800	
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		28488
- sur autres ressources		
Total III bis		28488
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71	515
Emprunts et dettes financières diverses	200	230
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9704	15820
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	28022	45511
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35158	42359

Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	400	3556
Total IV	73554	107999
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	403677	292883

COMPTE DE RESULTAT 01.01.2020 AU 31.12.2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	409	1070
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	55824	121201
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	729945	
Subventions		750163
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	9286	
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	12947	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		85
Utilisations des fonds dédiés	26851	
Autres produits	43	
Cotisations		7500
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits		18131
Total I	835305	898150
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1463	1460
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	282853	371033
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	7546	5445
Salaires et traitements	311356	333286
Charges sociales	23728	107028
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25090	23955
Dotations aux provisions	36800	
Reports en fonds dédiés	128722	
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	7972	26094
Total II	825529	868302
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	9776	29848
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	214	234
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	214	234
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		

2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	9990	30082
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1713	
Sur opérations en capital	22430	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	24143	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	12733	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	11409	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	859661	898383
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	838262	868301
SOLDE INTERMEDIAIRE	21399	30082
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		17947
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		28488
EXCEDENT OU DEFICIT	21399	19541
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	53831	73483
Bénévolat		
TOTAL	53831	73483
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	53831	73483
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL	21399	19541

ANNEXE

PREAMBULE

Le bilan de l'exercice présente un total de 403677euros

Le compte de résultat présenté sous forme de liste affiche

- Un total de produits de 859661 euros
- Un total de charges de 838262 euros
- Dégage un résultat de 21399 euros

L'exercice considéré débute le 01.01.2020 et finit le 31.12.2020 soit une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels sont établis par les dirigeants de l'association LE SALMANAZAR avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de présentation des comptes annuels qui lui a été confiée.

1- Objet Social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

Comme mentionné dans ses statuts, l'Association a pour objet de :

- Contrôler la gestion matérielle et financière du Théâtre d'Epernay dans l'accomplissement de ses missions qui lui sont confiées par la Ville d'Epernay quant au contenu du projet culturel et son adéquation avec une mission de service public ;
- S'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans les domaines de la culture contemporaine ;
- Organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;
- Participer dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci ;
- Développer des liens avec des associations de quartiers dans le cadre de projets culturels et entreprendre des actions de formations.

2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées peut être résumée ainsi :

Le Salmanazar développe son projet artistique et culturel à l'échelle du territoire d'Epernay et du sud-ouest marnais, tout en construisant des partenariats à l'échelle régionale et nationale.

Le Salmanazar propose, en rythme de croisière, une trentaine de spectacles par saison pour une cinquantaine de représentations dans les domaines du théâtre, de la musique, du cirque, du jeune public, de la danse.

Également lieu de création et de soutien aux équipes émergentes, Le Salmanazar oriente son projet artistique autour de deux axes principaux, le théâtre contemporain et les musiques du monde et jazz.

Outre la diffusion de la programmation, Le Salmanazar accompagne les artistes dans leurs projets de création en leur proposant des résidences longues de deux ou trois saisons minimum. Les artistes en résidence participent ainsi activement au projet d'action culturelle mené parallèlement en direction des différents publics du territoire.

Chaque saison, ce sont des dizaines d'intermittents du spectacle (artistes et techniciens) qui viennent travailler dans nos murs et participent à la vie de notre théâtre.

Le projet de l'Association, l'amenant à réaliser des missions liées au projet artistique, mais aussi des missions liées à l'accompagnement des publics et à la gestion quotidienne du Théâtre Gabrielle-Dorziat, ne peut être mis en œuvre que grâce au soutien de la collectivité et celui d'autres partenaires institutionnels (Etat, DRAC, Région Grand Est, Département de la Marne, ONDA, ...).

3- Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Ressources humaines : l'effectif permanent est de 11,2 ETP au 31 Décembre 2020.
- Autres moyens : l'Association, dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, dispose de locaux et de matériels mis gracieusement à disposition par la Collectivité, de manière permanente et prioritaire.

Les locaux concernés sont les suivants :

- Un bâtiment situé sur la place Mendès France, dénommé « Théâtre Gabrielle-Dorziat »,
- Les locaux administratifs, situés dans l'immeuble sis 8 rue de Reims à Epernay, actuellement partagé avec une autre association, et notamment l'accès aux toilettes,
- Un local, sis 7 rue du Théâtre – anciennement Atelier de fabrication scénographique, servant de lieu de stockage.

En complément, la Collectivité met gracieusement à la disposition de l'Association les objets mobiliers et matériels. La Collectivité prend à sa charge le renouvellement du matériel acquis par elle et devenu inutilisable pour le fonctionnement normal des activités de l'Association.

4- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

⇒ Changement de référentiel comptable

- La première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30/12 2018 « *relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif* » avec notamment la création des nouveaux postes dans le bilan et le compte de résultat pour les comptes de l'exercice de première application.
- La 1^{ère} application du règlement 2018-06 constitue un changement de méthodes comptables conformément aux dispositions applicables, les changements ont été effectués selon la méthode dite « rétrospective ».
- Les principales modifications engendrées par l'application de ce nouveau référentiel comptable sont les suivantes :

Traitement des subventions d'investissement (compte 102600 au 31/12/2019) :

Ce poste qui s'élevait au 01/01/2020 à 175 644 € correspondait à :

- 14 810€ de subventions pour lesquelles les immobilisations financées sont totalement amorties à cette date. Dès lors ce poste a été viré au poste report à nouveau dans son intégralité.
- 160 834€ de subventions pour lesquelles les immobilisations financées ne sont pas totalement amorties à cette date. Dès lors ce montant a été intégralement viré au poste de subventions d'investissement (compte 131000)

⇒ Crise sanitaire

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le Monde en ce début d'année 2020. L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le 30 Janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait la COVID-19 de pandémie.

Des mesures de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020 jusqu'au 11 mai 2020. De plus, un nouveau confinement a été décrété du 30 octobre 2020 au 15 décembre 2020.

En matière d'organisation du travail, le télétravail a été développé, pour la majeure partie de l'équipe durant le confinement généralisé puis en partie sur la période suivante.

Sur le plan de l'activité, de nombreux spectacles ont été annulés et pour certains reportés en 2021. Cette situation a engendré une baisse de billetterie mais également une baisse des charges liées à l'artistique. L'annulation des spectacles a occasionné le versement d'indemnisations aux artistes et compagnies pour leur permettre de couvrir les frais d'approche qu'ils avaient déjà engagé.

Sur le plan financier, des dépenses spécifiques ont dû être engagées en lien avec la crise sanitaire :

- achat de protection, plexiglass, gel (montants non significatifs),
- achat d'ordinateurs portables dans le cas du télétravail pour 1308 €.

En outre, l'association n'a pas eu recours au dispositif d'activité partielle. Elle n'a pas sollicité de prêts garantis par l'Etat, ni de report des cotisations sociales.

Elle a en revanche bénéficié :

- d'exonération de cotisations patronales dans le cadre du dispositif COVID pour un montant de 36 797 €
- d'aide au paiement pour 36 609 €.

Malgré la persistance de la crise sanitaire à la date d'arrêt des comptes, cette situation ne remet pas en cause, à court terme la continuité d'exploitation.

- ⇒ Quote-part de subvention dont l'utilisation est reportée sur l'exercice 2021 :
La ville d'Épernay a accepté de reporter l'utilisation d'une quote-part de son financement 2020 sur l'exercice 2021 (voir le paragraphe sur les fonds dédiés).

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice

5- Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020. Il peut être appliqué par anticipation pour l'exercice en cours à sa date de publication (le 30/12/2018).

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthode comptable

Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement :

- Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions.

Ecritures ayant affecté le compte « report à nouveau » suite à la mise en œuvre rétrospective

— Subventions d'investissement brutes totalement amorties au 1/1/2020	= 14 810 €
— Amortissements rétrospectifs des subventions d'investissement non amorties totalement au 1/1/2020	= 63 871 €
TOTAL	<hr style="width: 100%; border: 0.5px solid black;"/> = 78 681 €

Comparabilité des comptes

Nous vous indiquons ci-dessous la comparaison des montants des postes du compte de résultat de l'exercice, impactés par le changement de réglementation comptable, avec ceux de l'exercice précédent à méthode comptable comparable, c'est-à-dire en appliquant également le règlement ANC n°2018-06 aux comptes de l'exercice précédent.

- ✓ Compte de résultat – subvention d'investissement rapportée au résultat :
 - Quote-part de subvention d'investissement repris au résultat au 31 décembre 2020 : 22 330 €
 - Quote-part de subvention d'investissement repris au résultat au 31 décembre 2019 si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué : 21 801 €

- ✓ Compte de résultat – présentation des fonds dédiés :
 - En 2020 les dotations et reprises sont positionnées dans le résultat d'exploitation.
 - En 2019 les dotations et reprises sont positionnées en bas du compte de résultat ; si elles avaient été comptabilisées dans le résultat d'exploitation, ce dernier se serait élevé à 19 307 € au lieu de 29 848 €.

Changements d'estimation

L'Association n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

Corrections d'erreurs

L'Association n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

Dérogations

L'Association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables

Rappel des principales méthodes utilisées

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisitions (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Matériel technique et scénique 3 à 20 ans
- Agencements et aménagements divers 4 à 8 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 2 à 5 ans
- Mobilier de bureau 3 à 8 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	9 886					9 886
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 886					9 886
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	197 238		7 500			204 738
Instal., agencement, aménagement divers	78 532				11 004	67 528
Matériel de transport	15 160		15 576		15 160	15 576
Matériel de bureau, informatique et mobilier	20 394		2 460		854	21 999
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	311 324		25 536		27 018	309 842
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	4 880		46			4 926
Prêts et autres immobilisations financières	1 150		1 325		1 000	1 475
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 030		1 371		1 000	6 401
TOTAL	327 240		26 907		28 018	326 128

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 475		1 475
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 592	45 592	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 394	1 394	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	45 930	45 930	
	Groupe et associés	547	547	
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance	18 394	18 394		
TOTAL DES CREANCES		113 332	111 857	1 475
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	71	71		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	9 704	9 704		
	Personnel et comptes rattachés	15 749	15 749		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 816	10 816		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	919	919		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	537	537		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés					
Autres dettes	35 158	35 158			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	400	400			
TOTAL DES DETTES		73 554	73 554		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		46 020
Autres créances		46 020
<i>PROD. A RECEVOIR ORGANISM</i>	90	
<i>SUBVENTION A RECEVOIR ETAT</i>	40 000	
<i>A RECEVOIR CONSEIL DEPARTEMENT</i>	5 930	

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			400
LOCATION TGD			
STAGE ADOS/ENFANTS 2019		233	
ATELIER THEATRE ADULTES		167	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			400

--

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros

	Fonds propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	175 644			175 644	
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	(38 789)	19 541	78 681		59 433
Excédent ou déficit de l'exercice	19 541	(19 541)	21 399		21 399
Situation nette	156 396		100 080	175 644	80 832
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			168 334	86 201	82 133
Provisions réglementées					
TOTAL	156 396		268 414	261 844	162 965

FONDS DEDIES

Compte tenu de la crise sanitaire et de la fermeture administrative du théâtre, une partie des spectacles programmés en 2020 a été reportée sur l'exercice 2021.

La subvention de la ville d'Epernay obtenue pour l'exercice 2020 est affecté pour un montant de 104516 euros à l'exercice 2021 afin de financer le report des activités du Salmanazar sur l'exercice 2021. En effet la collectivité a répondu favorablement a un courrier de l'association adressé en date du 13 avril 2021 lequel sollicite le report en fonds dédiés du financement 2020 à hauteur de 104516 euros. Ci-après la liste des 15 spectacles reportés sur 2021 :

Gérard MOREL (Sézanne)/ Dormez je le veux !/Les naufragés/Concert Jean-Philippe Collard/l'après-midi d'un foehn/ Concert Arielle Besson/ Luce/ Les arts florissants/ Noire/ Le bal perdu/ Babel (abbaye du Reclus)/ Fragments/ Expériences/ Le fils/ Marcellin Caillou

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fds dédiés clôture 31/12/2019	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2020	
			Montant global	dont rembours- ements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
CONTRAT VILLE 2019	2 025		2 025				
CONTRAT PAG 2019	3 720		2 084			1 636	
FONDS DEDIES PAG 20.21		4 000				4 000	
CONTRAT VILLE 2020		1 063				1 063	
ATELIER PRIMO ARRIVANT		11 028				11 028	
ESAT MARDEUIL 2020		3 273				3 273	
ATELIER LES CEDRES 2020		4 842				4 842	
REPORT SPECTACLE 2020		104 516				104 516	
RESIDENCE MINIEL	22 743		22 743				
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	28 488	128 722	26 851			130 358	

Provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour risques (1)	-	36 800	-	36 800
Provisions pour charges	-	-	-	-
TOTAL	-	36 800	-	36 800

(1) : Une provision a été constatée au 31 décembre 2020 au titre du risque de reversement à l'URSSAF des exonérations de cotisations patronales dont a bénéficié l'Association dans le cadre des mesures exceptionnelles Covid-19, compte tenu du maintien des subventions publiques perçues par l'Association sur la même période.

Engagements pris en matière de retraites

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite n'est pas significatif. Ce montant n'est pas comptabilisé

Montant des rémunérations et avantages en nature versés aux cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association doit communiquer la rémunération des 3 plus haut cadres dirigeants. Le Salmanazar a identifié un seul cadre dirigeant dont la rémunération brute au titre de 2020 s'élève à : 49894 euros

Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a comptabilisé les contributions volontaires en nature suivantes au pied du compte de résultat :

Comme évoqué au paragraphe 3 de la présente annexe, l'association dispose de locaux mis gracieusement à disposition par la ville d'Epernay. Faute d'évaluation de la valeur locative de ces locaux de la part de la collectivité, aucune contribution volontaire n'a pu être comptabilisée de manière fiable. Seuls les fluides et autres charges locatives en nature ont fait l'objet de valorisation :

Eau	1 910,79
Électricité / Gaz	40 065,83
Entretien bâtiments	1 091,23
Maintenance	6 019,58
Fourniture d'entretien	2 922,84
Primes d'assurance	1499,75
Frais de télécommunication	320,72
TOTAL	53 830,74 €

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2020	31/12/2019
Dons en nature		
Prestations en nature VILLE EPERNAY FLUIDES THEATRE GABIRELLE DORZIAT	53 831	73 483
Bénévolat	53 831	73 483
Total	53 831	73 483

Répartition par nature de charges	31/12/2020	31/12/2019
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations VILLE EPERNAY FLUIDES THEATRE GABRIELLE DORZIAT	53 831	73 483
Personnel bénévole	53 831	73 483
Total	53 831	73 483

SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	
Subventions d'investissement						Montant global
Montant nominal :	175 644	14 810	160 834	7 500		168 334
Quotes-parts virées au résultat :		63 871	63 871	22 330		86 201
Solde net en fonds propres :	175 644	78 681	96 962	14 830	-	82 133

Subvention	31/12/2020
DDCSPP - Contrat de ville	1 230
Subv. Drac complément de prix	19 589
Subv Drac Education Artistique	12 789
Subv. DDCSPP cohésion sociale	11 028
Subv. Région complément prix	78 355
Subv. Départ. complément prix	30 362
Subv. Départ. jeune public	4 603
Subv. Ville complément prix	548 972
Ville - Contrat de Ville	2 000
Subv. Ville Epernay Spectacle	18 957
Subv. Ville Autres	-
Autres Subventions	-
Onda	2 057
ASP Champagne Ardenne	3
Total	729 945

RESULTAT EXCEPTIONNEL	
Charges exceptionnelles	
Dédommagement spectacles annulés	12733
Produits exceptionnels	
Billets non remboursés	787
Régularisation agessa	925
Cession immobilisation	100